

## Attribution de subventions aux Orchestres et écoles d'harmonie de Besançon

**M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur :** Le soutien aux orchestres et écoles d'harmonie de la Ville de Besançon relevait jusqu'alors de la délégation Relations Publiques. La nouvelle équipe municipale, dans la logique de rendre plus cohérent le soutien qu'elle apporte à la diffusion et à la formation musicale, a fait le choix de transférer cette compétence à la Délégation Culture qui soutient de son côté les ateliers musicaux de la ville.

Dans l'attente d'une réflexion plus générale sur la problématique de la formation musicale à Besançon et dans son agglomération, en relation avec la politique menée par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, il est proposé, après avis favorable de la 5ème Commission, au Conseil Municipal d'attribuer, pour cette année 2008, les subventions suivantes aux formations ci-après :

	Orchestres		Ecoles de musique		Total	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Fédération Musicale de Franche-Comté	380 €	386 €			380 €	386 €
Harmonie des Chaprais	5 105 €	5 182 €	6 774 € (35 élèves)	5 306 € (27 élèves)	11 879 €	10 488 €
Concorde de Saint-Ferjeux	5 105 €	5 182 €	2 323 € (12 élèves)	1 769 € (9 élèves)	7 428 €	6 951 €
Orchestre d'Harmonie Municipale	Budget propre	Budget propre	11 613 € (60 élèves)	10 808 € (55 élèves)	11 613 €	10 808 €
Total	10 590 €	10 750 €	20 710 €	17 883 €	31 300 €	28 633 €

Forfait 2007 : 193,55 € par élève

Forfait 2008 : 196,50 € par élève

Augmentation 2007/2008 : + 1,5 %

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition.

En cas d'accord, la dépense, soit 28 633 €, sera imputée à la ligne budgétaire 65.311.6574.41000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer les subventions proposées.

*Récépissé préfectoral du 4 juillet 2008.*